

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

24/01/2022

Administration générale

- Délibération n° 24012022/D01 : Convocation avec l'Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR)

Finances et marchés publics

- Délibération n° 24012022/D02 : Budget Primitif 2022
- Délibération n° 24012022/D03 : Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2022

Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD) GAZ

- Délibération n° 24012022/D06 : Avenant au contrat de concession historique de distribution publique de gaz : nouvelle formule de redevance (formule dite 2010)
- Délibération n° 24012022/D07 :

Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Délibération n° 24012022/D04 : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)
- Délibération n° 24012022/D05 : Convention de partenariat transition énergétique avec ENEDIS

Compétence Eclairage Public

- Délibération n° 13102022/D13 : Actualisation du programme de travaux 2022
- Délibération n° 13102022/D14 : Accompagnement des communes dans le cadre de l'éclairage des terrains extérieurs de sport (Travaux d'investissement)
- Délibération n° 13102022/D15 : : Accompagnement des communes dans le cadre de l'éclairage des terrains extérieurs de sport (Travaux de maintenance)

Compétence IRVE

- Délibération n° 13102022/D16 : Actualisation du programme de travaux 2022

Transition Energétique et Maîtrise de la demande en Energie

- Délibération n° 13102022/D17 : Organisation du Salon du développement durable
- Délibération n° 13102022/D18 : Réseau de chaleur urbain d'Hazebrouck – Convention de partenariat avec la ville d'Hazebrouck

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D01 - Administration Générale - Convention avec l'Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR)

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n°2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Alexandre BARLOY	Délégué titulaire	FLETRE
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

DELIBERATION N° 24012022/D01 - Administration Générale - Convention avec l'Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR)

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Le SIECF TE FLANDRE et l'Agence d'urbanisme AGUR sont liés par une convention d'objectifs. La convention actuelle est arrivée à son terme le 31 décembre 2021.

Il est donc proposé de la renouveler selon le modèle en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	24012022_D01
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	Administration Générale : Convention avec l'Agence D'Urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR)
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D01-DE-1-1_0.xml	text/xml	1043
Nom original :		
D__lib N__ 24012022 D01.pdf	application/pdf	189380
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	189380
Nom original :		
projet_convention_AGUR_SIECF_2022_01_11.pdf	application/pdf	146156
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D01-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	146156

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 janvier 2022 à 12h19min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 janvier 2022 à 12h19min35s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>31 janvier 2022 à 12h19min36s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>31 janvier 2022 à 12h24min41s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-01-31</i>

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D02 - Finances et marchés publics - Budget Primitif 2022

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n° 2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Alexandre BARLOY	Délégué titulaire	FLETRE
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

HAZEBROUCK
HERZEELE
HONDSCHOOTE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
HOYMILLE
KILLEM
LA GORGUE
LA GORGUE
LAVENTIE
LE DOULIEU
LE DOULIEU
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
LOOBERGHE
MERCKEGHEM
MERVILLE
METEREN
MILLAM
MORBECQUE
NEUF-BERQUIN
NIEPPE
NIEURLET
NIEURLET
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
PRADELLES
RENESECURE
REXPOEDE
REXPOEDE
SAILLY -SUR-LA-LYS
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINT-MOMELIN
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERRE-BROUCK
SAINT-PIERRE-BROUCK
SOCX
STEENE
STEENE
STEENVOORDE
TERDEGHEM
WARHEM
WATTEN
WATTEN
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

DELIBERATION N° 24012022/D02 - Finances et marchés publics - Budget Primitif 2022

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK Vice – Président :

Vu les orientations budgétaires adoptées lors du comité du 29 novembre 2021,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget primitif 2022 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 821 105,00 €.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	24012022_D02
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	BUDGET PRIMITIF 2022 SCHELLEMENT
	FICHIER DOCBUDG XML
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D02-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D02-BF-1-1_0.xml	text/xml	1137
Nom original :		
DOCBUDG_20003689500015_059418_BP_2022_31012022000000.xml	text/xml	181747
Nom métier :		
99_BU-059-200036895-20220124-24012022_D02-BF-1-1_1.xml	text/xml	181747
Nom original :		
DELIB SIECF 24012022_D02 BUDGET PRIMITIF 2022.pdf	application/pdf	2028671
Nom métier :		
70_DE-059-200036895-20220124-24012022_D02-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	2028671
Nom original :		
BUDGET PRIMITIF 2022 CS 24_01_2022.pdf	application/pdf	1902440
Nom métier :		
99_BU-059-200036895-20220124-24012022_D02-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	1902440

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	31 janvier 2022 à 14h18min58s	Dépôt initial
	En attente de transmission	31 janvier 2022 à 14h19min02s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	31 janvier 2022 à 14h19min05s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	31 janvier 2022 à 14h20min12s	Reçu par le MI le 2022-01-31



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D03 - Finances et marchés publics - Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2022

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n° 2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Alexandre BARLOY	Délégué titulaire	FLETRE
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Sabine DEROCQ	Déléguée titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	Délégué titulaire	LAVENTIE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCHEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
Mme Séverine BELLEVAL	Déléguée titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Clément VERLET	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
Mme Sandrine BOUISSON QUESTROY	Déléguée titulaire	PRADELLES
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
Mme Céline CAMPEL	Déléguée titulaire	REXPOEDE
M. Florent TASSEZ	Délégué titulaire	SAILLY -SUR-LA-LYS
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Christophe BORET	Délégué titulaire	SOCX
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
Mme Dorothée MALESYS	Délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Marc DAMBRICOURT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Frédéric DEVOS	Délégué titulaire	WORMHOUT
Mme Nathalie GOLL	Déléguée titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER
Mme Catherine CLICTEUR	Déléguée titulaire	WYLDER
M. Franck RICHARD	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 5

M. Arnaud DEVILLEZ, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Franck MEURILLON
Mme Valérie VANHERSEL, délégué titulaire de HERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Cédric TROLET
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Anne VANPEENE, délégué titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK

VOTANTS : 84

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 24012022/D03 - Finances et marchés publics - Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2022

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK Vice – Président :

Par délibération en date du 29 novembre 2021, le Comité Syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations 2022 selon les éléments suivants :

- Electricité : 3.80 €/hab
- Gaz : 0.60 €/hab pour les communes desservies au 01/01/2021
- Télécom: 1.50 €/hab (pour les travaux coordonnés)
- Numérique : gratuit
- Eclairage public (option B) : 3.60€/hab
- IRVE : 800 € par borne (coût de maintenance et de fonctionnement - pour les bornes en service au 1^{er} janvier 2022)

En outre certaines communes sont redevables au SIECF de participations sur travaux (électrification rurale, Article 8, IRVE, travaux coordonnés et éclairage public), une convention spécifique est signée pour chaque dossier.

Conformément aux articles L5212-20 du CGCT et 1609 *quater* du Code général des impôts modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004, ces contributions communales peuvent être budgétées ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux.

Les communes adhérentes au SIECF ont été sollicitées pour choisir entre ces deux possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération reprenant le détail des Communes ayant opté pour la budgétisation, celles ayant opté pour la fiscalisation et celles ayant opté pour une part de TCFE.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).



**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	24012022_D03
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	Finances et Marchés publics : Etat des sommes à fiscaliser et à budgétiser pour l'année 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D03-DE-1-1_0.xml	text/xml	1828
Nom original :		
D__lib N__ 24012022 D03.pdf	application/pdf	212847
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	212847
Nom original :		
Cotisations Electricit__.pdf	application/pdf	134728
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D03-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	134728
Nom original :		
Cotisations GAZ.pdf	application/pdf	119263
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D03-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	119263
Nom original :		
Cotisations TELECOM.pdf	application/pdf	167206
Nom métier :		

99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D03-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	167206
Nom original :		
Cotisations Eclairage Public.pdf	application/pdf	123450
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D03-DE-1-1_5.pdf	application/pdf	123450
Nom original :		
Cotisations IRVE.pdf	application/pdf	96538
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D03-DE-1-1_6.pdf	application/pdf	96538
Nom original :		
Fiscalisation Cotisations et travaux.pdf	application/pdf	169343
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D03-DE-1-1_7.pdf	application/pdf	169343
Nom original :		
Budg _tisation Cotisations et travaux.pdf	application/pdf	149138
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D03-DE-1-1_8.pdf	application/pdf	149138

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	3 février 2022 à 16h39min07s	Dépôt initial
	En attente de transmission	3 février 2022 à 16h39min09s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	3 février 2022 à 16h39min10s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	3 février 2022 à 16h39min18s	Reçu par le MI le 2022-02-03



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D04 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ - Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n°2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK

Mme Bernadette BROUCKE	Délégue titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Délégue titulaire	ERINGHEM
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Alexandre BARLOY	Délégué titulaire	FLETRE
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOOTE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Sabine DEROCCQ	Délégue titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	Délégué titulaire	LAVENTIE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
Mme Danielle VANMAELE	Délégue titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WEEXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
Mme Séverine BELLEVAL	Délégue titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Olivier SPIRET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Clément VERLET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
Mme Sandrine BOUISSON QUESTROY	Délégue titulaire	PRADELLES
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
Mme Céline CAMPTEL	Délégue titulaire	REXPOEDE
M. Florent TASSEZ	Délégué titulaire	SAILLY -SUR-LA-LYS
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Délégue titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Christophe BORET	Délégué titulaire	SOCX
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégue titulaire	STEENVOORDE
Mme Dorothee MALESYS	Délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Marc DAMBRICOURT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Frédéric DEVOS	Délégué titulaire	WORMHOUT
Mme Nathalie GOLL	Délégue titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER
Mme Catherine CLICTEUR	Délégue titulaire	WYLDER
M. Franck RICHARD	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 5

M. Arnaud DEVILLEZ, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Franck MEURILLON
Mme Valérie VANHERSEL, délégué titulaire de HERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Cédric TROLET
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Anne VANPEENE, délégué titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK

VOTANTS : 84

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 24012022/D04 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ - Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)

Exposé et proposition – Rapport de M Laurent VANPOUILLE Vice – Président :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).



**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Cleenewerck".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	24012022_D04
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	Compétence Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux Article 8 et coordonnés 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D04-DE-1-1_0.xml	text/xml	1108
Nom original :		
D__lib N__ 24012022 D04.pdf	application/pdf	208023
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	208023
Nom original :		
PROGRAMME PREVISIONNEL ART 8 ET TRAV COORD 2022.pdf	application/pdf	147179
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D04-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	147179

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h00min44s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h00min44s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h00min46s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h00min58s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-01-31</i>

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D05 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ - Convention de partenariat transition énergétique avec ENEDIS

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n°2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Alexandre BARLOY	Délégué titulaire	FLETRE
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE

GODEWAERSVELDE
HAZEBROUCK
HERZEELE
HONDSCHOOTE
HONDSCHOOTE
HOYMILLE
HOYMILLE
KILLEM
LA GORGUE
LA GORGUE
LAVENTIE
LE DOULIEU
LE DOULIEU
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
LOOBERGHE
MERCKEGHEM
MERVILLE
METEREN
MILLAM
MORBECQUE
NEUF-BERQUIN
NIEPPE
NIEURLET
NIEURLET
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
PRADELLES
RENESECURE
REXPOEDE
REXPOEDE
SAILLY -SUR-LA-LYS
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINT-MOMELIN
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERRE-BROUCK
SAINT-PIERRE-BROUCK
SOCX
STEENE
STEENE
STEENVOORDE
TERDEGHEM
WARHEM
WATTEN
WATTEN
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WYLDER
WYLDER
ZEGERSCAPPEL

DELIBERATION N° 24012022/D05 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ - Convention de partenariat transition énergétique avec ENEDIS

Exposé et proposition – Rapport de M Edmond TURPIN Vice – Président :

En application des dispositions du cahier des charges de concession et notamment du chapitre 3 relatif à la transition énergétique, il convient de signer avec ENEDIS une convention de partenariat permettant de favoriser la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire.

Dans le cadre du renouvellement du contrat de concession et dans la continuité de la convention signée pour la période 2019 à 2021, Enedis et le SIECF - Territoire d'énergie Flandre souhaitent poursuivre leur collaboration d'une façon dynamique, souple et innovante articulée autour de grandes thématiques.

Ces domaines d'interventions sont multiples et certains constituent des points de rencontre privilégiés avec Enedis et les acteurs locaux.

En effet, l'objectif n'est pas de figer un accompagnement ciblé à un moment donné mais bien d'accompagner sur la durée le SIECF - Territoire d'énergie Flandre en partageant sur les évolutions en cours et à venir.

La collaboration entre les parties se structure en 4 axes prioritaires :

- L'accompagnement de la transition énergétique par l'aide à une meilleure consommation
- Le développement et la planification de la production d'électricité renouvelable
- Le développement de la mobilité électrique
- L'accompagnement pour offrir un service public de qualité

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver le contenu de la convention dite transition énergétique
- d'autoriser M le Président à signer la convention avec ENEDIS et à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).



**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	24012022_D05
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	Compétence AOD Electricité : Convention de partenariat transition énergétique avec ENEDIS
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D05-DE-1-1_0.xml	text/xml	1045
Nom original :		
D__lib N__ 24012022 D05.pdf	application/pdf	225860
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	225860
Nom original :		
4 _ Annexe _ projet convention ENEDIS SIECF transition _nerg__tique.pdf	application/pdf	352628
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D05-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	352628

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 janvier 2022 à 18h09min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 janvier 2022 à 18h09min26s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h09min28s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h09min36s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-01-31</i>

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D06 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ - Avenant au contrat de concession historique de distribution publique de gaz : nouvelle formule de redevance (formule dite 2010)

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n° 2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Alexandre BARLOY	Délégué titulaire	FLETRE

DELIBERATION N° 24012022/D06 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ - Avenant au contrat de concession historique de distribution publique de gaz : nouvelle formule de redevance (formule dite 2010)

Exposé et proposition – Rapport de M Franck MEURILLON Vice – Président :

Par un contrat de concession, en date du 31 décembre 2003, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF a confié à GrDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Les Moeres, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaedyne, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque ont transféré leur compétence avec effet au 1er janvier 2014, elles sont donc intégrées au contrat historique par avenant.

Considérant que le SIECF TE FLANDRE œuvre au quotidien pour permettre le développement du biométhane en Flandre,

Considérant que les travaux de pose de réseaux de maillage et extensions liés au biométhane entraînent une charge de travail importante,

GRDF a validé le principe d'accorder au SIECF TE FLANDRE une redevance R1 revalorisée sur la base de la formule 2010 figurant dans l'accord entre GRDF et la FNCCR.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer avec GRDF un avenant au contrat de concession historique susmentionné afin d'instaurer cette nouvelle formule de redevance avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).



**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	24012022_D06
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	Compétence AOD GAZ : Avenant au contrat de concession historique de distribution publique de gaz : nouvelle formule de redevance (formule dite 2010)
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D06-DE-1-1_0.xml	text/xml	1104
Nom original :		
D__lib N__ 24012022 D06.pdf	application/pdf	231095
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	231095
Nom original :		
GRDF _ Projet avenant n__ 8 SIECF _R1__ Contrat historique.pdf	application/pdf	201651
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D06-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	201651

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h23min26s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h23min26s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h23min28s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h28min39s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-01-31</i>

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D07 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ - Avenant au contrat de DSP signé en 2009 pour la distribution publique de gaz : nouvelle formule de redevance (formule dite nouveau projet contrat FNCCR)

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n°2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK

CROCHTE
 DRINCHAM
 ERINGHEM
 ERINGHEM
 FLETRE
 FLETRE
 GODEWAERSVELDE
 HAZEBOUCK
 HERZEELE
 HONDSCHOOTE
 HONDSCHOOTE
 HOYMILLE
 HOYMILLE
 KILLEM
 LA GORGUE
 LA GORGUE
 LAVENTIE
 LE DOULIEU
 LE DOULIEU
 LEDRINGHEM
 LOOBERGHE
 LOOBERGHE
 MERCKEGHEM
 MERVILLE
 METEREN
 MILLAM
 MORBECQUE
 NEUF-BERQUIN
 NIEPPE
 NIEURLET
 NIEURLET
 NOORDPEENE
 OCHTEZEELE
 OCHTEZEELE
 OUDEZEELE
 PRADELLES
 RENESCURE
 REXPOEDE
 REXPOEDE
 SAILLY -SUR-LA-LYS
 SAINTE-MARIE-CAPPEL
 SAINTE-MARIE-CAPPEL
 SAINT-MOMELIN
 SAINT-MOMELIN
 SAINT-PIERRE-BROUCK
 SAINT-PIERRE-BROUCK
 SOCX
 STEENE
 STEENE
 STEENVOORDE
 TERDEGHEM
 WARHEM
 WATTEN
 WATTEN
 WORMHOUT
 WULVERDINGHE
 WYLDER
 WYLDER
 ZEGERSCAPPEL

M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Cédric TROLET
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Anne VANPEENE, délégué titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK

VOTANTS : 84

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 24012022/D07 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ - Avenant au contrat de DSP signé en 2009 pour la distribution publique de gaz : nouvelle formule de redevance (formule dite nouveau projet contrat FNCCR)

Exposé et proposition – Rapport de M Franck MEURILLON Vice – Président :

Par un contrat de délégation de service public en date du 6 juillet 2009, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes :

Haverskerque, Herzelee, Hondegheem, Merris, Nieurlet, St Momelin et Strazeele.

Considérant que le SIECF TE FLANDRE œuvre au quotidien pour permettre le développement du biométhane en Flandre,

Considérant que les travaux de pose de réseaux de maillage et extensions liés au biométhane entraînent une charge de travail importante,

Considérant que le SIECF TE FLANDRE a sollicité GRDF pour un avenant au contrat de DSP par un courrier en date du 2 août 2019,

Considérant qu'une nouvelle demande a été adressée à GRDF le 22 décembre 2021 suite à la mise en service de l'unité de méthanisation de Volckerinckhove,

Considérant que la formule de R1 ne permet plus d'assurer le bon suivi de la DSP et ne couvre plus les charges de contrôle de la DSP,

GRDF a validé le principe d'accorder au SIECF TE FLANDRE une redevance R1 revalorisée sur la base de la nouvelle formule négociée nationalement figurant dans le projet d'accord entre GRDF et la FNCCR.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).



**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	24012022_D07
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	Compétence AOD GAZ : Avenant au Contrat DSP signé en 2099 par la distribution publique de gaz : nouvelle formule de redevance (formule dite nouveau projet contrat FNCCR)
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D07-DE-1-1_0.xml	text/xml	1126
Nom original :		
D__lib N__ 24012022 D07.pdf	application/pdf	225570
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	225570
Nom original :		
GRDF__Projet avenant n__1 SIECF_R1__DSP.pdf	application/pdf	213837
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D07-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	213837

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 janvier 2022 à 18h35min18s	Dépôt initial

	<i>En attente de transmission</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h35min19s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h35min20s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h40min33s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-01-31</i>



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D08 - Compétence Eclairage Public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n°2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Alexandre BARLOY	Délégué titulaire	FLETRE
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

DELIBERATION N° 24012022/D08 - Compétence Eclairage Public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022

Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH Vice – Président :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	24012022_D08
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	Compétence Eclairage Public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D08-DE-1-1_0.xml	text/xml	1041
Nom original :		
D_lib N_ 24012022 D08.pdf	application/pdf	193302
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	193302
Nom original :		
PROGRAMME PREVISIONNEL EP 2022.pdf	application/pdf	155453
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D08-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	155453

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 janvier 2022 à 18h47min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 janvier 2022 à 18h47min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 janvier 2022 à 18h47min08s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>31 janvier 2022 à 18h47min22s</i>	<i>Reçu par le MI le 2022-01-31</i>
--	--------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D09 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Appels à projet 2022 - MDE (Maitrise de la Demande en Energie) et Solaire : fixation des modalités techniques et financières

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n°2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM

DELIBERATION N° 24012022/D09 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Appels à projet 2022 - MDE (Maitrise de la Demande en Energie) et Solaire : fixation des modalités techniques et financières

Exposé et proposition – Rapport de M Hervé DELVA Vice – Président :

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie, le SIECF souhaite pérenniser les appels à projets visant à maîtriser la demande en énergie à destination des Communes adhérentes, des CCAS et EPCI du territoire, en matière de bâtiments publics (rénovation, extension, création, bâtiment du domaine privé communal ...), à savoir les appels à projet MDE, Solaire et Lin.

Cette politique s'appuie sur les missions du syndicat et sur l'article L2224-34 du CGCT qui vise à aider les collectivités du territoire afin de réduire les consommations énergétiques :

les personnes publiques mentionnées au premier alinéa du présent article, les autres établissements publics de coopération intercommunale qui ont adopté le plan mentionné au même premier alinéa à titre facultatif et les syndicats exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 peuvent notamment réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finaux desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire.

Ces actions peuvent également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique. Les personnes publiques mentionnées au deuxième alinéa du présent article peuvent notamment proposer des aides à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergie ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation. Ces aides font l'objet de conventions avec les bénéficiaires.

Les personnes publiques mentionnées au présent article peuvent prendre en charge, pour le compte de leurs membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Elles peuvent assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

Il est précisé que la Commission paritaire transition énergétique a donné un avis favorable à la politique MDE lors de sa réunion du 11 décembre 2015, confirmé lors de la réunion du 9 décembre 2019

Il est proposé au Comité syndical d'émettre un avis favorable au renouvellement des appels à projet MDE et Solaire pour l'année 2022, dans les conditions suivantes :

- L'appel à projets MDE est doté d'un fond de concours de 150 000 € pour l'année 2022 (montant actualisable le cas échéant au cours de l'année), visant à aider les collectivités du territoire à réduire

les consommations énergétiques du patrimoine public, la priorité sera donnée à la rénovation des bâtiments publics,

- L'appel à projet SOLAIRE est doté d'un fond de concours de 20 000€ pour l'année 2022,
- Le jury des appels à projets est composé des membres du bureau du SIECF, il examinera les dossiers sur la base des règlements détaillés (règlements en annexe)
- Deux dates de dépôts des dossiers : Avant le 1er juillet 2022 et avant le 15 Octobre 2022.
- La priorité sera donnée aux Communes n'ayant jamais bénéficié d'aide les années antérieures.

Le Comité est invité à valider les appels à projet tels que présentés ainsi que les règlements en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	24012022_D09
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie (MDE) : Appels à projet 2022 - MDE et Solaire : fixation des modalités techniques et financières
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D09-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D09-DE-1-1_0.xml	text/xml	1242
Nom original :		
D__lib N__ 24012022 D09.pdf	application/pdf	277282
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D09-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	277282
Nom original :		
R__glement MDE 2022.pdf	application/pdf	279774
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D09-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	279774
Nom original :		
R__glement Solaire 2022.pdf	application/pdf	209742
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D09-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	209742

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	6 avril 2022 à 14h01min45s	Dépôt initial
	En attente de transmission	6 avril 2022 à 14h01min46s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	6 avril 2022 à 14h01min48s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	6 avril 2022 à 14h01min57s	Reçu par le MI le 2022-04-06

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D10 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Programme ACTEE 2 - Opération Capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires du territoire

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n° 2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire

ERINGHEM
 FLETRE
 FLETRE
 GODEWAERSVELDE
 HAZEBOUCK
 HERZEELE
 HONDSCHOOTE
 HONDSCHOOTE
 HOYMILLE
 HOYMILLE
 KILLEM
 LA GORGUE
 LA GORGUE
 LAVENTIE
 LE DOULIEU
 LE DOULIEU
 LEDRINGHEM
 LOOBERGHE
 LOOBERGHE
 MERCKEGHEM
 MERVILLE
 METEREN
 MILLAM
 MORBECQUE
 NEUF-BERQUIN
 NIEPPE
 NIEURLET
 NIEURLET
 NOORDPEENE
 OCHTEZEELE
 OCHTEZEELE
 OUDEZEELE
 PRADELLES
 RENESCURE
 REXPOEDE
 REXPOEDE
 SAILLY -SUR-LA-LYS
 SAINTE-MARIE-CAPPEL
 SAINTE-MARIE-CAPPEL
 SAINT-MOMELIN
 SAINT-MOMELIN
 SAINT-PIERRE-BROUCK
 SAINT-PIERRE-BROUCK
 SOCX
 STEENE
 STEENE
 STEENVOORDE
 TERDEGHEM
 WARHEM
 WATTEN
 WATTEN
 WORMHOUT
 WULVERDINGHE
 WYLDER
 WYLDER
 ZEGERSCAPPEL

VOTANTS : 84

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 24012022/D10 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Programme ACTEE 2 - Opération Capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires du territoire

Exposé et proposition – Rapport de M Hervé DELVA Vice – Président :

Le Syndicat est lauréat du programme ACTEE 2. Dans ce cadre, il s'avère possible d'utiliser certains crédits ACTEE 2 pour accompagner les communes dans l'achat de capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires.

L'enveloppe disponible à la FNCCR est d'environ 10 000€.

Il est proposé au Comité de valider le principe d'une aide à hauteur de 35% du montant HT pour un détecteur par commune (aide plafonnée à 100 € par détecteur).

Les factures éligibles à ce dispositif devront avoir été émises entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022.

Le SIECF sollicitera la FNCCR pour une aide complémentaire le cas échéant.

Adoption :

La proposition est adoptée avec :

Votants : 84

Pour : 83

Contre : 1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).



**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	24012022_D10
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie (MDE) : Programme ACTEE 2 - Opération Capteurs CO2 pour les écoles maternelles et primaires du territoire
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D10-DE-1-1_0.xml	text/xml	991
Nom original :		
D__lib N__ 24012022 D10.pdf	application/pdf	206155
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	206155

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 février 2022 à 10h11min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 février 2022 à 10h11min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 février 2022 à 10h11min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 février 2022 à 10h11min14s	Reçu par le MI le 2022-02-01



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D11 - Compétence IRVE : Adoption du projet de SD IRVE mutualisé avec la CCFL

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n° 2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 79 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Pierre BOURGEOIS *	Délégué titulaire	BOESCHEPE
* Départ de M. BECUE et M. BOURGEOIS après la délibération N° 4		
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT *	Délégué titulaire	BORRE
* Départ de M. TITRENT après la délibération N° 9		
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Alexandre BARLOY	Délégué titulaire	FLETRE
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Déléguée titulaire
Déléguée titulaire
Délégué titulaire

DELIBERATION N° 24012022/D11 - Compétence IRVE : Adoption du projet de SD IRVE mutualisé avec la CCFL

Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS Vice – Président :

Eléments de cadrage juridique :

La loi d'orientation des mobilités a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE (infrastructures de recharge de véhicules électriques) d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public.

Le schéma directeur donne à la collectivité ou à l'établissement public un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Visant à des objectifs très opérationnels à un horizon de temps court et porteur d'une vision à plus long terme, le schéma directeur revêt une dimension stratégique et constitue une démarche à la fois structurée et adaptable localement. Il est accompagné de dispositions réglementaires qui garantissent aux collectivités de disposer facilement de toutes les données dont elles auront besoin pour réaliser cet exercice de planification.

Le schéma directeur peut être réalisé par les établissements publics, notamment les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), titulaires de la compétence de création et d'entretien d'IRVE prévue à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Eléments de cadrage local :

Le SIECF TE FLANDRE exerce la compétence IRVE depuis le 1er janvier 2018. Il déploie et exploite des IRVE sur son territoire depuis cette date.

Au 1er janvier 2022, le SIECF TE FLANDRE exerce la compétence IRVE pour les communes suivantes :

ARNEKE, BAILLEUL, BAMBECQUE, BAVINCHOVE, BERGUES, BERTHEN, BIERNE, BISSEZEELE, BLARINGHEM, BOESCHEPE, BOESEGHEM, BOLLEZEELE, BORRE, BROXEELE, BROUCKERQUE, BUYSSCHEURE, CAESTRE, CAPPELLEBROUCK, CASSEL, CROCHTE, DRINCHAM, EBBLINGHEM, EECKE, ERINGHEM, ESQUELBECQ, FLETRE, GODEWAERSVELDE, HARDIFORT, HAZEBROUCK, HERZEELE, HOLQUE, HONDEGHEM, HONDSCHOOTE, HOUTKERQUE, HOYMILLE, KILLEM, LE DOULIEU, LEDERZEELE,

LEDRINGHEM, LOOBERGHE, LYNDE, MERCKEGHEM, MERRIS, METEREN, MILLAM, MORBECQUE, NEUF BERQUIN, NIEPPE, NIEURLET, NOORDPEENE, OCHTEZEELE, OOST CAPPEL, OUDEZEELE, OXELAERE, PITGAM, PRADELLES, QUAEDYPRE, RENESCURE, REXPOEDE, RUBROUCK, STE MARIE CAPPEL, ST MOMELIN, ST JANS CAPPEL, ST PIERREBROUCK, ST SYLVESTRE CAPPEL, SERCUS, SOCX, STAPLE, STEENBECQUE, STEENE, STEENVOORDE, STEENWERCK, STRAZEELE, THIENNES, UXEM, VIEUX BERQUIN, VOLCKERINCKHOVE, WALLON CAPPEL, WARHEM, WATTEN, WEMAERS CAPPEL, WEST CAPPEL, WINNEZEELE, WORMHOUT, WULVERDINGHE, WYLDER, ZEGERSCAPPEL, ZERMEZEELE, ZUYTPEENE.

La commune de TERDEGHEM n'a pas souhaité transférer la compétence IRVE au SIECF TE FLANDRE.

La Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) exerce la compétence IRVE, elle déploie et exploite des IRVE sur son territoire : ESTAIRES, FLEURBAIX, HAVERSKERQUE, LA GORGUE, LAVENTIE, LESTREM, MERVILLE, SAILLY SUR LA LYS.

Par délibérations concordantes, le SIECF TE FLANDRE et la CCFL ont décidé d'élaborer un schéma commun.

Le pilotage est confié au SIECF TE FLANDRE avec le soutien de l'Agence d'urbanisme Flandre Dunkerque AGUR et du gestionnaire de réseau ENEDIS.

Une convention de partenariat a d'ailleurs été signée le 12 octobre 2021.

Le SD IRVE : une démarche collective

L'article R.353-5-2 du Code de l'énergie laisse libre les modalités de concertation du schéma directeur, mais prévoit que la concertation inclut les acteurs suivants :

- la Région ;
- les gestionnaires de voirie concernés à savoir les Départements, Communes et Communautés de Communes ;
- le gestionnaire de réseaux de distribution publique d'électricité concerné à savoir ENEDIS;
- les autorités organisatrices de la distribution d'électricité concernées à savoir le SIECF TE FLANDRE pour les Communes du Nord et la FDE62 pour les Communes du Pas de Calais ;
- les autorités organisatrices de la mobilité à savoir les Communautés de Communes ;
- les acteurs publics ou privés qui sont aménageurs d'infrastructures de recharge ouvertes au public sur le territoire couvert par le schéma directeur ;
- toute personne amenée à assumer la responsabilité d'aménageur de nouvelles infrastructures de recharge en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment de l'article L. 111-3-5 du Code de la construction et de l'habitation.

Une approche collective et concertée avec l'ensemble des parties prenantes permet d'apporter une vision d'ensemble indispensable à l'élaboration d'un schéma cohérent, puis pour la coordination des actions de déploiement des bornes de recharge des divers acteurs concernés.

Le SD IRVE : éléments constitutifs

Les éléments qui constituent le projet de SD IRVE sont :

- ==> note avec éléments de cadrage et d'élaboration du projet
- ==> Diagnostic
- ==> Synthèses des ateliers
- ==> Synthèse post-ateliers
- ==> Tableau récapitulatif de suivi

Le Comité est invité à valider le projet de SD IRVE tel que présenté dans la délibération ainsi que les annexes relatives au projet de SD IRVE.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).

**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	24012022_D11
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	Compétence IRVE : Adoption du projet de SD IRVE mutualisé avec la CCFL
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D11-DE-1-1_0.xml	text/xml	1546
Nom original :		
D__lib N__ 24012022 D11.pdf	application/pdf	321902
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	321902
Nom original :		
1__elements_de_cadrage_et_deelaboration_projet.pdf	application/pdf	348097
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D11-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	348097
Nom original :		
2__diagnostic_sdirve_projet.pdf	application/pdf	6020272
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D11-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	6020272
Nom original :		
3__synthese_des_ateliers_projet.pdf	application/pdf	3938460
Nom métier :		

99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D11-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	3938460
Nom original :		
4__syntheseese_post_ateliers_projet_1.pdf	application/pdf	794326
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D11-DE-1-1_5.pdf	application/pdf	794326
Nom original :		
tableau_borne_irve_siecf_pour_cs_version_def.pdf	application/pdf	299465
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D11-DE-1-1_6.pdf	application/pdf	299465

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	1 avril 2022 à 18h24min19s	Dépôt initial
	En attente de transmission	1 avril 2022 à 18h24min24s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	1 avril 2022 à 18h24min29s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	1 avril 2022 à 18h24min34s	Reçu par le MI le 2022-04-01



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 24 janvier 2022

DELIBERATION N° 24012022/D12 - Administration Générale - Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Le 24 janvier 2022 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni en télé-conférence en application des dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (Outil de visioconférence TEAMS), sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF. La réunion était également retransmise en direct, sur la page Facebook du Syndicat.

En application des dispositions de la loi n°2021-1465 précitée, le quorum est fixé à 1/3 des présents et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 17/01/2022

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 78 délégués

M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Paul-Loup TRONQUOY	Délégué titulaire	BERGUES
M. Romain PRIN	Délégué suppléant	BERGUES
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Sébastien LESCIEUX	Délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	Déleguée titulaire	BISSEZEELE
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	Déleguée titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déleguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Murielle FERYN	Déleguée titulaire	ERINGHEM
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Alexandre BARLOY	Délégué titulaire	FLETRE
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE

M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Sabine DEROCQ	Déléguée titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	Délégué titulaire	LAVENTIE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECXSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
Mme Séverine BELLEVAL	Déléguée titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Clément VERLET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
Mme Sandrine BOUISSON QUESTROY	Déléguée titulaire	PRADELLES
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
Mme Céline CAMPTEL	Déléguée titulaire	REXPOEDE
M. Florent TASSEZ	Délégué titulaire	SAILLY -SUR-LA-LYS
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Jean-Charles COURQUIN	Délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Christophe BORET	Délégué titulaire	SOCX
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
Mme Dorothee MALESYS	Délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
Départ de Mme SOETE après la délibération N° 1		
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Marc DAMBRICOURT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Frédéric DEVOS	Délégué titulaire	WORMHOUT
Mme Nathalie GOLL	Déléguée titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER
Mme Catherine CLICTEUR	Déléguée titulaire	WYLDER
M. Franck RICHARD	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL

POUVOIRS : 5

M. Arnaud DEVILLEZ, délégué titulaire de BAILLEUL a donné pouvoir à M. Franck MEURILLON
Mme Valérie VANHERSEL, délégué titulaire de HERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Cédric TROLET
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Anne VANPEENE, délégué titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK

VOTANTS : 83

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

DELIBERATION N° 24012022/D12 - Administration Générale - Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Date	Nature	Objet
28/10/2021	Marchés Publics	Attribution du Marché de Maintenance, entretien et géoréférencement EP / Feux tricolores / IRVE / Armoires numériques (en 2 lots) Lot 1 « Maintenance, entretien EP/Feux/IRVE/Armoires Num » : Citéos / Flash Energies Lot 2 « Géoréférencement EP et Feux » : Etudis
22/11/2021	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical Renouvellement de la convention avec le CDG59 pour la prestation Paie
22/11/2021	Maîtrise de la Demande en Energie	Délibération du Bureau syndical Appel à projets SOLAIRE pour l'année 2021 (2 ^{ème} vague)
22/11/2021	Maîtrise de la Demande en Energie	Délibération du Bureau syndical Appel à projets MDE pour l'année 2021 (2 ^{ème} vague)
29/11/2021	Décision du Président	Demande de subvention auprès du Département - Programme DSIL 2022 (développement d'infrastructures en faveur de la mobilité)
13/01/2022	Décision du Président	Compétence Eclairage Public : Travaux d'éclairage public suite aux travaux d'aménagement Rue du Presbytère à LOOBERGHE réalisés par la commune avec le concours de l'entreprise Alliances TP

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité le (voir visa).



**Le Vice-Président du SIECF – TE Flandre,
Jean-Luc CLEENEWERCK,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	24012022_D12
Date de la décision :	2022-01-24 00:00:00+01
Objet :	Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-200036895-20220124-24012022_D12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20220124-24012022_D12-DE-1-1_0.xml	text/xml	918
Nom original :		
D_lib N_ 24012022 D12.pdf	application/pdf	215515
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20220124-24012022_D12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	215515

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 février 2022 à 17h55min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 février 2022 à 17h55min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 février 2022 à 17h55min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 février 2022 à 18h00min51s	Reçu par le MI le 2022-02-01